

**« Les Jardins d'Alleric »
 – CONTRAT D'ENGAGEMENT YAOURTS / LAIT –
 Période de mai à octobre 2015**

L'association a pour objet de:

- favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,

- promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des activités sur les fermes de ses partenaires.

Contractants

Artisan : Marie-Laure MARILLEAU
 21 rue de la Métairie
 17160 SONNAC

et

Consommateur
 Nom :
 Adresse :

 Tel :
 Mel :@.....

Termes du contrat

L'artisan propose des yaourts artisanaux au lait de vache certifié AB (yaourts nature, aromatisés et brassés, sans conservateur ni colorant et sans poudre de lait), le lait provenant de la ferme de Bel Air (Nord Charente). Date Limite de Conservation : 18 jours à partir de la distribution qui a lieu une fois par quinzaine le **jeudi** entre **18h30 et 19h30** à la ferme de : Philippe Dieumegard, Château d'Alleric, VALLANS.

Le consommateur s'engage à être à jour de sa cotisation annuelle à l'association des jardins d'Alleric (montant voté en Assemblée Générale).

Le consommateur s'engage à acheter à l'avance un lot de yaourts et/ou lait pour 1 semestre minimum.

Le consommateur s'engage également à restituer la totalité des pots et bouteilles vides, ou, à défaut, à rembourser les pots manquants (0,20 € / pot et 0,50 € par bouteille)

Pour tout changement ou remarque liés au contrat, le consommateur contactera le référent yaourts : Sébastien Lefevre / 06.17.99.24.16 / seb8stien.lefevre@gmail.com

Jours de distributions : lundi 11, jeudi 28 mai, jeudis 11, 25 juin, 9, 23 juillet, 3, 17 septembre, 01, 15, 29 octobre 2015.

Détail de la commande : Indiquez dans chaque case le nombre par quinzaine et multipliez par le prix unitaire

(un yaourt : 125 grammes)	Prix unitaire	Quantité par quinzaine	Prix total
Yaourts nature	0,47 € x	=	
Yaourt aromatisé à la vanille	0,52 € x	=	
Yaourt aromatisé au citron	0,52 € x	=	
Yaourt aromatisé au caramel	0,52 € x	=	
Yaourt aromatisé au cassis	0,52 € x	=	
Yaourt aromatisé à l'abricot	0,52 € x	=	
Yaourt aromatisé à l'amande	0,52 € x	=	
Yaourt aromatisé au café	0,52 € x	=	
Yaourt brassé nature (1L)	3,50 € x	=	
Yaourt brassé nature sucré (1L)	3,50 € x	=	
Lait (1L)	1,20 € x	=	
Total			(*)

Prix par quinzaine [reporter (*)]	
Nombre de distributions	X 11
Total semestriel	
Nombre de chèques (1,2,3 ou 6)	
Montant par chèque (mini 10 €)	

Le consommateur pourra varier sa commande seulement entre les différents arômes à chaque distribution en le signalant par mail au moins une semaine à l'avance au référent « yaourt » : seb8stien.lefevre@gmail.com

Le consommateur est responsable de ses produits dès distribution, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid, les produits non retirés lors de cette dernière seront stockés à la ferme dans un réfrigérateur prévu à cet effet et ne pourront plus être récupérés à 2 jours avant la Date Limite de Conservation.

Le paiement de la commande totale se fait en début d'engagement et peut être réalisé en 1, 2, 3 ou 6 chèques(s) qui seront remis à un membre du bureau au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront émis à l'**ordre de « Marie-Laure Marilleau »**. Chaque chèque sera remis à cette dernière par un membre du bureau pour encaissement au début du premier mois de la période couverte par ce chèque.

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes étudiées par les membres du Bureau.

Fait à Vallans le :

Signature de l'artisan

Signature du consommateur

Contrat à remettre à un membre du bureau ou à retourner dans la boîte aux lettres de l'association à la ferme au plus tard le 16 avril 2015 accompagné du ou des chèques correspondants.